

**Département d'Eure et Loir**

**Arrondissement de DREUX  
Canton d'ANET**

**Commune de CHERISY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

L'an **deux mille quinze**

Le **vendredi dix avril** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT

**Etaient absents excusés** : Madame Anne-Marie HAIE, Madame Samuelle AMAR (pouvoir à Bruno LOQUET)

**Etait absent** : , M. Jean- Pierre LEFEU

Mme Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – FINANCES**

##### **1° / Comptes Administratifs 2014**

D.2015/04/10-01  
COMPTE ADMIN.  
2014 BUDGET  
GENERAL

##### **a) Budget Général**

Le compte Administratif 2014 sur le budget général est arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2014 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 448 258,96 € pour 1 950 336,14 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 686 812,79 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de clôture à + 1 188 889,97 €.

##### **Section d'Investissement :**

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 951 595,95 € pour 776 670,66 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2014 se solde donc par un déficit de 174 925,29 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 385 474,86 €.

**Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2014, est excédentaire de 1 013 964,68 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2014 du budget général. Adopté à l'unanimité.

D.2015/04/10-02  
COMPTE ADMIN.  
2014 BUDGET.  
CCAS

### **b) Budget CCAS**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2014 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 1 892,63 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2014 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

D.2015/04/10-03

### **c) Budget Eau**

#### **① Section de Fonctionnement**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2014 et présente le compte administratif du budget « Eau » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 154 892,36 € pour 224 820,46 € de Recettes. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (56 593,63 €), le nouvel excédent de clôture 2014 en Fonctionnement ressort à 69 928,10 €

#### **② Section d'Investissement :**

En section d'investissement, l'excédent est de 18 228,65 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur déficitaire (5 511,80 €) l'excédent global de clôture en investissements ressort à 18 228,65 €.

**Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 88 156,75 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2013 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

## **2° / Approbation comptes de gestion de Monsieur le Trésorier**

### **a) Budget Général**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2014 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2014 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (en Euros) (hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2014	RESULTAT EXERCICE 2014	TRANSFERT ASSAINISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	-385 474,86		212 131,41	- 1 581,84	- 174 925,29
FONCTIONNEMENT	1 047 268,56	385 474,86	502 077,18	25 019,09	1 188 889,97
<b>TOTAL</b>	<b>661 793,70</b>	<b>385 474,86</b>	<b>714 208,59</b>	<b>23 437,25</b>	<b>1 013 964,68</b>

Le compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

**b) Budget CCAS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2014 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2014 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (en EUROS)°(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2014	RESULTAT EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	0	-		
FONCTIONNEMENT	2 177,35	-	-284,72	1 892,63
<b>TOTAL</b>	<b>2 177,35</b>	<b>-</b>	<b>-284,72</b>	<b>1 892,63</b>

Le compte de gestion du CCAS est approuvé à l'unanimité.

**c) Budget « Eau »**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2014 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2014 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (en EUROS)°(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2014	RESULTAT EXERCICE 2014	TRANSFERT DEL'ASSAINISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	-7 093,64	0	23 740,45	1 581,84	18 225,65
FONCTIONNEMENT	102 024,52	20 511,80	13 434,47	- 25 019,09	69 928,10
<b>TOTAL</b>	<b>94 930,88</b>	<b>20 511,80</b>	<b>37 174,92</b>	<b>-23 437,25</b>	<b>88 156,75</b>

Le compte de gestion du Budget « Eau » est approuvé à l'unanimité.

### **3°/ Affectation des résultats**

#### **a) Budget Général**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget général,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif présente :  
Un excédent de fonctionnement de 1 013 964,68 €  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014		<b>1 188 889,97</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2014 (compte 001)		<b>174 925,29</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	225 320,00
Restes à réaliser en recettes	+	19 320,00
Total à RAR au 31/12/2014		<b>206 000,00</b>
Besoin de financement	=	<b>380 925,29</b>
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		<b>380 925,29</b>
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		<b>807 964,68</b>

Adopté à l'unanimité.

#### **b) Budget CCAS**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 du CCAS  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif présente :  
Un excédent d'exploitation  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
<b><u>INVESTISSEMENTS</u></b>	
RESULTAT AU 31/12/2014	
EXCEDENT.....	<b>1 892,63</b>
DEFICIT.....	
<b>001</b> Dépenses d'investissement	
<b><u>EXPLOITATION</u></b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2014</b> .....	
- exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette.....	
Dont 0( reste à réaliser au 31/12/2014)	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	<b>1 892,63</b>

Adopté à l'unanimité.

### **c) Budget « Eau »**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Eau  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 69 928,10 € et un excédent d'investissement de 18 228,65 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014		<b>69 928,10</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2014 (compte R 001)		<b>18 228,65</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	15 000
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2014	-	<b>15 000</b>
Besoin de financement	=	<b>0</b>
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		<b>0</b>
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		<b>18 228,65</b>

Adopté à l'unanimité.

### **4°/ Budgets Primitifs 2015**

#### **a) Budget Général**

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 875 habitants au 01/01/2015 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 250 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m<sup>2</sup>,

La dette en capital s'élève au 01/01/2014 à 547 911,01 € soit une dette de 292,21 € par habitant (la moyenne nationale étant de 711 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2015 est de 113 158,62 €, soit 60,35 € par habitant alors qu'elle est de 94 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants et 103 € pour les communes de 2000 à 3500 habitants (données au 01/01/2012).

**Section de fonctionnement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 300 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 300 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 564 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 130 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 475 000 €.

**Les principales recettes** sont :

**a) les impôts et taxes** pour 1 025 600 € dont :

- 514 000 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
- 473 706 au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux
- 16 266 € au titre du FNGIR
- 21 052 au titre du FPIC

b) les dotations de l'Etat, du Département et de la Région pour 236 696 € (baisse de 30 000 € de la dotation forfaitaire de l'Etat)

c) les produits de service (vente tickets cantine et car scolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 163 000 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 1 000 000 € (soit 43,47% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

**Section d'investissement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 000 000 €**.

Les dépenses 2015 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

Remboursement en capital de la dette	90 000
Frais révision PLU	15 000
Acquisition terrains	100 000
Aménagement terrains et bâtiments	31 000
Coffrets électriques	15 000
Eclairage Public divers	73 750
Vidéo protection	34 000
Matériel roulant et espaces verts	103 000
Panneaux signalisation	20 000
Matériel bureau – photocopieurs - mobilier	25 700
Aménagement jeux parc	70 000
FDAIC Boost Invest. Voiries Fermaincourt – Raville – squash 2014	130 000
Place et abord Eglise – Opération « Cœur de village »	700 000
Cimetière	20 000
Voirie 2015	150 000
Bâtiments communaux annexes	77 625
Enfouissement /Rue Fleurs	140 000

**Les recettes d'investissement** s'élèvent à 2 000 000 € dont principalement :

- 1 000 000 € d'autofinancement brut communal,
- 380 925 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 88 404 € de remboursement de TVA sur exercice 2012
- 209 120 € de subventions :

Appel à l'emprunt	300 000
- Vidéo protection	9 000
- Rue Merries FDAIC 2014	19 320
- Fermaincourt Squash Boost invest. 2014	34 500
- Subv. Région PI Eglise	75 000
- Subv. FDAIC 2014 PI Eglise	31 050
- Subv Amendes police	40 250

Après délibération, le budget général 2015 est adopté à l'unanimité à hauteur de 4 300 000 € (Fonctionnement et Investissement).

### **b) Budget CCAS**

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2015 pour le CCAS à hauteur de 12 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget CCAS 2015, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 12 000 €, est adopté à l'unanimité.

### **c) Budget « Eau »**

M. le Maire présente le budget primitif 2015 pour l'Eau. Il s'établit à 104 500 € en dépenses et recettes d'investissement et à 220 000 € pour la section de fonctionnement.

Le budget du service « Eau » s'établit donc globalement à 324 500 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité.

### **5° / Subventions aux associations**

Dans le cadre du Budget Primitif 2015, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire Versé en 2014 Euros	Proposition Budget 2015
Football Club de Cherisy	2 601	2 654
Comité des Fêtes	990	1 010
Association Saint Pierre	990	1 010
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Soleil d'Automne	990	1 010
Tennis C.T.C.	1 040	1 061
Anciens Combattants	572	584
Caisse Ecole Primaire	250	255
CAUE	215	210
Prévention routière	125	128
Ass. Schweitzer Aide à domicile	240	245
Association Paralysés de France	125	128
SPDA Sérézereux	166	169
U.D.T.L.	104	107
ANERVEDEL	42	43
Judo Club Abondant	240	245
R.T.V.	260	266
Radio Grand Ciel	260	266
AVIEL	1 045	1 066
CHERIS'LOULOUS	230	235
AVERN	188	192
FLORA GALLICA	188	192
Questions pour Un Champion	125	128
La Cour de Récré	230	235
Squash'eur 28	240	245
Divers	1 164	1 000
<b>TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations</b>	<b>12 620</b>	<b>12 684</b>

Adopté à l'unanimité.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

### **6° / Vote des taux**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2014 qui resteraient inchangés.

Ces taux seraient donc pour 2015 :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>11,13%</b> (soit un produit de 199 004 €)
<b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>17,01%</b> (soit un produit de 290 701 €)
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>27,67%</b> (soit un produit de 24 433 €)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

## **7°/ Souscription de 2 emprunts de 200 000 € et 100 000 €**

Dans le cadre de l'exécution du budget général, 2 emprunts sont inscrits pour subvenir au financement de différents projets (travaux de la Place de l'Eglise, aires de jeux dans le parc de la mairie, voiries diverses).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la possibilité de souscrire ces emprunts : un de 200 000 € et un autre de 100 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la procédure auprès des organismes financiers. Adopté à l'unanimité.

## **II - ADMINISTRATIF**

### **1°/ Choix du fournisseur en gaz suite à consultation**

Monsieur le Maire rappelle :

La fin des tarifs réglementés du gaz est intervenue le 31 décembre 2014 en ce qui concerne la fourniture et distribution du gaz naturel, entraînant obligation pour les collectivités consommant plus de 200 MWh/an de lancer une consultation pour l'approvisionnement en gaz.

Un délai transitoire de 6 mois a été accordé pour souscrire un nouveau contrat en offre de marché.

Le conseil municipal a donc décidé de lancer une consultation.

Cette décision a été prise par délibération en date du 19 décembre 2014.

Une lettre de consultation a été publiée le 26 février 2015 sur le site de l'AM 28.

Cette consultation concerne 7 points de distribution :

- Salle polyvalente
- Mairie
- Ensemble école primaire
- 1B rue du Plateau (squash)
- Eglise
- Stade
- Ancienne mairie.

La date limite de réception des propositions a été fixée au 08 avril 2015 à 12h00, les offres devant être valides jusqu'au vendredi 10 avril à 16h00.

5 entreprises ont demandé le dossier de consultation :

- ENI GAS & POWER France à LEVALLOIS (92)
- EDF COMMERCE GRAND CENTRE à BLOIS (41)
- GEDIA DREUX à DREUX (28)
- GDF SUEZ ENERGIES France à BOIS GUILLAUME (76)
- TOTAL ENERGIE GAZ à LA GARENNE COLOMBES (92)

2 entreprises ont déposé une offre parvenue dans les délais :

- GDF SUEZ ENERGIES France
- GEDIA DREUX

1 offre est parvenue hors délai :

- TOTAL – arrivée le 10/04/2015 par Chronopost



La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 avril 2015 à 14h00 a retenu l'entreprise la moins disante : GEDIA - Prix fermes sur une durée de contrat de 36 mois.

L'offre GEDIA permet à la commune de Cherisy d'obtenir une baisse de 6.08% TTC sur le tarif actuel (tarif règlementé).

Le coût pour cette fourniture « gaz » serait de 22 000,41 € TTC (référence consommation N-1).

Après délibération, le conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et confirme le choix de l'entreprise GEDIA. Adopté à l'unanimité.

### **2°/ Remplacement photocopieurs mairie et école élémentaire**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école élémentaire, une consultation a été lancée.

Après étude des offres (selon tableau ci-joint), la Commission d'Appel d'offres, réunie le 10 avril, a décidé de retenir la proposition de la société ESPACE BUREAUTIQUE – LE COUDRAY (28) pour l'acquisition de deux copieurs :

- RICOH MPC 4503 pour la mairie
- RICOH MPC 2003 pour l'école élémentaire

pour un montant total de 10 770 € HT soit 12 924 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'offres. Adopté à l'unanimité.

### **3°/ Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques reçu en Mairie le 7 avril dernier, désignant les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, à savoir :

#### **Commissaires titulaires :**

- Madame GOUIN Rose Marie
- Monsieur ISABEL Michel
- Monsieur LEFEU Jean-Pierre
- Madame LEFEVRE Danièle
- Monsieur ROBERT Daniel
- Monsieur CATEL François - GASVILLE OISEME (hors commune)

#### **Commissaires suppléants :**

- Monsieur BUQUET Pascal
- Madame HAIE Anne-Marie
- Monsieur HUBERT Jean-Pierre
- Monsieur MAITREJEAN Jean-Yves
- Monsieur PLANTUREUX Emmanuel
- Monsieur DESHAYES Cyrille – ABONDANT (hors commune)

La Commission Communale des Impôts Directs, ainsi constituée, est adoptée à l'unanimité.

### **3°/ Devis dégravage de deux caveaux avant revente**

M. le Maire expose que deux caveaux vides dans le cimetière communal (emplacement 396 allée C38 et emplacement 452 allée C44) ont été restitués à la commune par les familles et peuvent être revendus.

Cependant, au préalable, il convient de les rendre « anonymes » en faisant dégraver les inscriptions actuellement présentes sur les monuments.

M. le Maire présente un devis de la marbrerie VAUX & Fils de Senonches pour un montant global de 2 500 € TTC.

Après délibération, ce devis est adopté à l'unanimité.

#### **4°/ Devis pour bornage emplacements cimetièrre**

Monsieur le Maire rappelle l'opération de relevage de sépultures réalisée au cimetière de Cherisy et expose qu'il convient maintenant de redéfinir et reborder les emplacements.

Il présente le devis du Cabinet FORTEAU-FAISANT relatif à la définition et le piquetage des nouvelles concessions, pour un montant total HT de 1 913.09 €, soit 2 295.71 €.

Après délibération, ce devis est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire présente une proposition de la société ELABOR relative à un logiciel de gestion du cimetière. Il s'agit d'une plateforme internet dont l'abonnement annuel s'élève à 299,92 € HT (engagement de 5 années consécutives) + une formation pour 480 €.

Une démonstration du logiciel est prévue prochainement en Mairie. Pour info.

#### **5°/ Création emplois saisonniers été 2015**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts de la commune et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement direct

- **de 6 adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires saisonniers** pour une période allant du 27 Avril au 31 Octobre 2015 inclus.
- **de 3 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe non titulaires saisonniers**, pour une période allant du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre 2015 inclus.

Ces agents assureront des fonctions **d'entretien des espaces verts et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...)** et **travaux administratifs** pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 321 – Indice majoré 340.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

#### **6°/ Enquête publique relative à un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de rivière de l'Eure par le SICME (Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure).**

Monsieur le Maire présente un dossier adressé par la Préfecture relatif à un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de rivière de l'Eure par le SICME (Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure).

Conformément à l'article R214-8 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de chaque commune concernée ou impactée par le projet est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique qui aura lieu du lundi 27 avril au lundi 1<sup>er</sup> juin 2015. Pour information.

### **III – TRAVAUX**

#### **1°/ Choix entreprise pour aires de jeux parc de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour les travaux d'aménagement du parc de la Mairie et notamment l'installation de 2 aires de jeux pour enfants.

Après analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ABC JARDINS pour un montant de 42 589.64 € HT, soit 51 107.57 € TTC, comprenant l'installation de chantier, le terrassement, la fourniture et la pose de deux aires de jeux (l'une pour enfants de 2 à 6 ans et l'autre pour enfants de 6 à 12 ans), le jalonnement et la fourniture et pose de panneaux de signalisation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision.

Ces aires de jeux devraient être opérationnelles pour la mi-juillet.

#### **2°/ Rapport sur les travaux de la Place de l'Eglise et de ses abords**

Suite à plusieurs rencontres avec le Cabinet Foncier Experts, maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier et présente l'échéancier suivant :

	Mise en ligne du marché sur site de l'AM 28 et parution dans l'ECHO REPUBLICAIN
Mardi 12 MAI 2015 – 12H00	Date limite pour dépôt offres
Mardi 12 Mai 2015 - 15H00	CAO – Ouverture des plis
Jeudi 21 Mai 2015 - 14h00	CAO – Choix des entreprises ou négociations
Vendredi 29 Mai 2015 - 20h30	Conseil Municipal Autorisation au Maire pour signature marché + confirmation choix entreprises
Lundi 1 <sup>er</sup> Juin 2015	Avis aux entreprises non retenues
Vendredi 12 Juin 2015	Réunion préparatoire avec les entreprises et notifications des marchés sur place
Lundi 22 Juin 2015	Début des travaux
15 Septembre	Fin des travaux

LOT N° 1 : Terrassement - Voirie - Réseaux - Eaux pluviales – Tranchées et génie civil du réseau des télécommunications

LOT N° 2 : Eclairage et mise en lumière

LOT N° 3 : Maçonnerie + garde corps

LOT N° 4 : Espaces verts

LOT N° 5 : mobilier urbain – signalisation horizontale et verticale

Critères globaux : Prix 60% Valeur technique 40%( + 5 critères spécifiques pour le lot n° 1 et fiches produits - planning prestations et adaptabilité et disponibilité pour les lots 2 – 3 - 4 et 5)

Variantes : oui Négociation : oui

Indemnités de retard : 500 €/jour calendaire + 500 € pour absence aux réunions de chantier

## **IV – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

C. BOUCHER rappelle le projet de reprise par la commune du périscolaire et du centre de loisirs avec compensation financière de l'Agglomération du Pays de Dreux. Les modalités sont à l'étude.

**TAP :** Une réunion de la Commission est prévue le 15 avril prochain et une réunion avec les parents le 21 avril à 19 heures. M. BOUCHER donne un bilan financier estimatif pour l'année scolaire 2014/2015.

### **Ecoles :**

- ↳ il n'y aura pas classe le vendredi 15 Mai (Pont de l'Ascension), compensé par le mercredi 13 mai toute la journée.
- ↳ Les enfants de la Grande Section de maternelle se rendront à la piscine pendant toute l'année 2015/2016.
- ↳ Demande de l'école maternelle de pouvoir avancer l'horaire de rentrée du matin à 8h30 au lieu de 8h45, afin de pouvoir faire les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pendant le temps de midi. L'avis des parents sera demandé.
- ↳ A la demande d'une famille de Ste Gemme Moronval dont l'enfant fréquente l'école de Cherisy, la Commune de Ste Gemme avait été sollicitée pour une participation financière aux frais de cantine ; cette dernière a donné un avis défavorable.

## **TOUR DU TAPIS**

L. CHOTARD

- ↳ les Commissions Vie Associative et Jeunes se réuniront le mardi 14 avril.
- ↳ l'Atelier Floral a réuni du 4 avril a réuni 12 participants avec Maryline la nouvelle animatrice

B. LOQUET

- ↳ Bibliothèque : informe que suite à des problèmes de santé de l'une des personnes bénévoles, elle sera fermée le mercredi et ouverte quelques samedis seulement. Un calendrier a été établi jusqu'à fin juin et sera communiqué aux adhérents par courrier. Isabelle MANCEAU se propose pour assurer quelques permanences.

- ↳ Commission Info : le bulletin a été distribué. Propose une réunion pour la mise à jour du site internet de la commune le mercredi 22 avril à 19 heures.

- ↳ Commission des Jeunes : la sortie prévue à la Cité des Sciences a dû être annulée car la question de la compétence de la commune pour organiser cet événement s'est posée. La réponse étant positive, la commission va étudier le projet.

- ↳ Vannages : signale la nécessité qu'ils soient levés au Petit Cherisy mais le garde rivière qui a été contacté ne semble pas intervenir.

N. KERMARREC

- ↳ Signale un problème avec la porte de la bibliothèque. La maison Laignel a été contactée et doit venir sur place avec son fournisseur.

- ↳ Demande si les évier de la salle communale qui sont vétustes peuvent être remplacés.
- D. LEGER
- ↳ Demande si le système de sono qui sert pour les manifestations (carnaval, ...) peut être changé car il ne fonctionne pas bien.
- D. ROBERT
- ↳ remarque que le chemin des Fonds Eaux a été entretenu.
- L. DESHAYES
- ↳ Pose la question de plots installés rue de Germainville. M. le Maire répond qu'ils ont été posés à titre expérimental pour ralentir la vitesse
- J. POULAIN
- ↳ Demande si le panneau posé devant le séquoia du parc de la mairie peut être déplacé.
- J. F.. NOËL du PAYRAT
- ↳ Remercie pour les travaux de voirie à Fermaincourt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00.